Date de mise en ligne : le 14 mars 2024

D 2024-46

VILLE DU PECQ

DECISION

7.5 SUBVENTIONS

OBJET : Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de l'année 2024 – Transition énergétique –

Laurence BERNARD, Maire de la Ville du PECQ,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-22,

Vu la délibération n°22-2-6 du 6 avril 2022 autorisant Mme le Maire à demander à tout organisme financeur - public ou privé - l'attribution de subventions tant en fonctionnement qu'en investissement,

Considérant que la commune du Pecq a la possibilité de bénéficier d'une subvention au titre de la transition énergétique pour la rénovation des menuiseries extérieures du rez-de-chaussée et du 1er étage de l'Hôtel de Ville,

DECIDE

D'approuver le projet de rénovation des menuiseries extérieures du rez-de-chaussée et du 1er étage de l'Hôtel de Ville, pour un montant de 24 986.66 € H.T. soit 29 884.00 € T.T.C.

De solliciter l'Etat pour l'obtention d'une subvention dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de l'année 2024 (transition énergétique), à hauteur de 80 % des dépenses subventionnées, soit une subvention s'élevant à 19 984 €.

D'indiquer que les membres du conseil municipal seront informés de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Pecq, le 07/03/2024

MAIRIE DU PECQ 78230 YVELINES

Le Maire,

Laurence BERNARD

VILLE DU PECQ
13 bis quai Maurice Berteaux - 78230 LE PECQ
Tél. : 01 30 61 21 21 - Fax : 01 30 61 32 54
Courriel : mairie@ville-lepecq.fr - Portail officiel : ville-lepecq.fr

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20240307-D2024-46-BF
Date de télétransmission : 13/03/2024
Date de réception préfecture : 13/03/2024

SUIVEZ-NOUS SUR :